



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 NOVEMBRE 2021

Etaient présents : MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Didier Maneval, Didier Crouzet, Franck Royer

Mmes Denise Vallat, Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chantepedrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Excusés :

M. Sébastien Genest (pouvoir à M. Philippe Dubois)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à Mme Sandra Picot)

M. Léo Bader (pouvoir à Jean Michel Eyraud)

M. Frédéric Roux (pouvoir à Mme Perrine Barriol)

M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Chantepedrix)

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a. Installation de Perrine Barriol au sein du conseil municipal
M. le Maire souhaite la bienvenue à Perrine Barriol qui remplace Frédéric André démissionnaire.
Perrine Barriol fait part de son intention de participer activement aux conseils municipaux et aux commissions : animations, économie locale et au CCAS.
- b. Le journaliste Jérôme Leroy qui prépare un documentaire sur Erich Schwam pour France 3 a demandé l'autorisation de faire quelques prises de vue au cours du conseil, ce qui lui a été accordé.
Cécile Chantepedrix fait remarquer qu'elle aurait aimé être informée en amont de ce tournage et ajoute que Frédéric Roux a longtemps insisté sur le fait de filmer le conseil pour le diffuser.
M. le Maire rappelle que ce ne sont que quelques images pour un reportage et que cela n'a rien à voir avec un enregistrement intégral pour une diffusion au niveau de la commune.
- c. Appel des conseillers – Vérification du quorum
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
- d. Election du secrétaire de séance
Sandra Picot est désignée secrétaire de séance.
- e. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 7 septembre 2021
M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au compte rendu du 7 septembre 2021.

Cécile Chantepedrix fait part des observations suivantes :

Page 1 bas de page : approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 Juin 2021. « Une abstention Cécile Chantepedrix », elle souhaite faire ajouter "car absente au conseil précédent".

Page 2 bas de page : « Election d'un nouveau membre au CCAS. Vote à l'unanimité », il convient de supprimer « vote à l'unanimité » car il s'agissait d'une information et non d'un vote.

Page 6 : « Affectation de l'emprunt de 600 000 euros du budget principal aux budgets eau et assainissement ».

Par l'intermédiaire de Cécile Chanteperdrix, Antonio Savini souhaite qu'il soit indiqué pourquoi il avait donné un avis négatif sur cette affectation :

« Le budget eau a déjà transféré des ressources au budget principal : 150 000 euros en 2019 et 90 000 euros en 2020. La majorité actuelle a confirmé le transfert des 90 000 euros à l'occasion de la décision modificative du budget de l'été dernier. L'emprunt tiré sur le budget eau sera remboursé par les Chambonnais qui ont déjà versé une somme équivalente auparavant au budget principal, ce qui équivaut à leur faire payer deux fois les travaux sur le réseau eau ».

M. le Maire répond que cette interprétation est inexacte. Lors des mandats précédents, beaucoup de travaux sur le réseau eau ont été affectés au budget principal. Les transferts de 2019 et 2020 correspondaient à une régularisation d'affectation, lors du vote des budgets primitifs.

Le compte rendu sera adopté à la prochaine séance

- f. Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire

Maîtrise d'œuvre : réfection du réseau d'assainissement chemin de Magnac

Il s'agit des conduites d'eau potable et conduites d'eaux usées entre le pont des Sautières et la chambre funéraire.

La maîtrise d'œuvre pour la réfection de ce réseau est confiée à la société AB2R.

■ **Affaires générales**

a) *Organigramme*

Afin de valoriser les compétences des agents, de réduire le recours à des prestataires extérieurs et d'optimiser les dépenses, la commune a engagé une politique forte de travaux en régie, c'est-à-dire de travaux effectués par les services techniques municipaux.

De plus, les services ont enregistré un certain nombre de départs et d'arrivées.

En conséquence, un nouvel organigramme a été élaboré et présenté au comité technique le 6 juillet 2021. Ce dernier a émis un avis favorable.

M. le Maire sollicite le conseil pour valider le nouvel organigramme.

Vote à l'unanimité

b) *Représentation au sein des commissions et autres structures*

Suite aux démissions de Christiane Maurel et Frédéric André, il convient de nommer de nouveaux représentants :

Commission de contrôle électoral	3 sur la liste majoritaire dans l'ordre du tableau	Chantal CHAMBON Franck ROYER Isabelle ROUVEURE-MOUNIER
	2 sur la liste minoritaire dans l'ordre du tableau	Cécile CHANTEPERDRIX Frédéric Roux
Commission d'appel d'offres	Vice-président : Philippe Dubois 1er adjoint	Denise Vallat André Arnaud, Didier Crouzet, Frédéric Roux
Commission urbanisme - environnement	Vice-présidente : Tiphaine Vernet – conseillère déléguée	Denise Vallat, Isabelle Rouveure-Mounier, Philippe Dubois, André Arnaud, Sébastien Genest, Franck Royer, Frédéric Roux, Antonio Savini
Commission jeunesse	Vice-président : Sébastien Genest – conseiller délégué	Sandra Picot, Roselyne Charreyron, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet, Cécile Chanteperdrix, Léo Bader
Commission finances	Vice-président : Didier Crouzet	Denise Vallat Philippe Dubois, Léo Bader, Antonio Savini
Commission économie locale	Vice-président : Didier Crouzet – conseiller délégué	Perrine Barriol, Philippe Dubois, Didier Crouzet, Franck Royer

Commission tourisme	Vice-présidente : Denise Vallat – 2e adjointe	Sandra Picot, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix Philippe Dubois, Sébastien Genest
Commission culture	Vice-présidente : Denise Vallat – 2e adjointe	Sandra Picot, Claudette Bernard, Isabelle Rouveure-Mounier, Tiphaine Vernet, Cécile Chanteperdrix, Perrine Barriol, Didier Maneval
Commission animation et associations	Vice-président : Sébastien Genest – conseiller délégué	Sandra Picot, Tiphaine Vernet Philippe Dubois, Didier Maneval, Léo Bader

M. le Maire sollicite le conseil pour approuver la nouvelle composition des commissions telle que présentée.

Vote à l'unanimité

c) Distraction du régime forestier

Afin de régulariser des erreurs dans le foncier communal relevant du régime forestier, les parcelles ci-dessous doivent faire l'objet d'une distraction.

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	Contenance	Surface relevant du régime forestier	Surface à distraire
AN	8	Les Barandons	0ha 13a 20ca	0ha 13a 20ca	0ha 13a 20ca
AK	130	Bois de Peybroussou	0ha 08a 80ca	0ha 08a 80ca	0ha 08a 80ca

M. le Maire sollicite le conseil pour accepter la distraction du régime forestier telle que présentée.

Vote à l'unanimité

d) Acquisition à titre gracieux d'une parcelle de terrain, chemin de Malacour

Afin de garantir l'alimentation en eau potable des habitations du chemin de Malacour, il est nécessaire de changer le surpresseur existant car sa capacité n'est plus adaptée. Ce dernier est installé sur la propriété des conjoints BELLET qui ont accepté, à titre gracieux, la cession de l'emprise foncière du local abritant ce matériel.

Les frais d'actes et de géomètre sont à la charge de la collectivité

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- autoriser l'acquisition à titre gracieux ;
- accepter la prise en charge des frais d'actes ;
- autoriser le maire à signer tous les documents afférents.

Vote à l'unanimité

e) Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics

Les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du code de la commande publique imposent aux structures publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles) lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT.

Pour ce faire, la commune adhère à un groupement de commandes dont la coordination est assurée par le CDG 43.

Ce groupement de commandes arrive à son terme le 31 décembre 2021.

Le CDG 43 réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires, pour une durée de 2 ans renouvelable une fois. La facturation n'a lieu qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- accepter la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion ;
- autoriser le maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y relatifs
- autoriser le maire à résilier (si besoin est) la convention selon les conditions qu'elle renferme.

Vote à l'unanimité

■ Affaires financières

a) Course d'orientation Bois de Peybrousson

Le collège du Lignon organise une course d'orientation pour ses élèves dans le bois de Peybrousson.

Ce projet initié par le collège, peut être également une animation du territoire ouverte à tous. Chacun pourra se doter d'une carte du bois de Peybrousson, disponible à l'office de tourisme pour réaliser cette course et ainsi découvrir ce bois et ses arbres remarquables.

La commune prend en charge la création de la carte et son suivi pour un coût de 4 200 euros..

M. le Maire sollicite le conseil pour accepter la prise en charge de la création de la carte et de son suivi pour un montant de 4 200€.

Vote à l'unanimité

b) Création d'une régie de recettes et modification de la régie de recettes des droits communaux

Lors du renouvellement de la convention pour la gestion des marchés forains, M Rico a indiqué qu'il souhaitait mettre fin à cette mission à compter du 31 décembre 2021.

Sébastien Delmaere, ASVP, assurera donc la police des marchés forains à compter du 1^{er} janvier 2022 et encaissera à ce titre les redevances afférentes.

Il est donc nécessaire de créer une régie de recettes « Marchés forains ».

Par ailleurs, il convient de modifier la régie de recettes des droits communaux afin de pouvoir encaisser les redevances de l'aire de vidange des camping- cars.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- créer une régie de recette « Marchés forains » ;
- modifier la régie de recettes des droits communaux pour inclure la redevance de l'aire de vidange des camping-cars.

M. le Maire ajoute que Jérôme Roche sera suppléant en cas d'absence de Sébastien Delmaère.

Vote à l'unanimité

c) Enfouissement des réseaux télécoms aux Digons

Un avant-projet des travaux d'enfouissement des réseaux télécom aux Digons a été réalisé conformément à la convention-cadre signée le 30 juin 2015 entre le SDE et Orange pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs. Il y a donc lieu de prévoir les travaux cités en objet.

L'estimation de la dépense totale est de 4 980.35€ dont 2 260.35€, soit 340m X 8€ à charge de la commune. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- approuver l'avant-projet des travaux
- confier la réalisation des travaux au SDEHL auquel la commune adhère
- autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération
- accepter la participation de la commune à hauteur de 2 260.35€ qui pourra être revue en fonction du décompte définitif

Vote à l'unanimité

d) 4, route de Tence – Acquisitions

Par délibération n°91/2020 du 28 octobre 2020, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à « engager une négociation avec les différents propriétaires en vue d'acquérir l'ensemble des bâtiments pour une maîtrise d'œuvre complète.../... ».

La phase de négociation est à présent achevée et les prix arrêtés sont les suivants :

- Parcelle AE-711 Lot 8 ; M Gilbert Schaffer : 35 000,00€
- Parcelle AE-659, SCI GEO : 1 000,00€
- Parcelles AE-660 et AE-661, Tania et Patrick Bascou : 12 000,00€
- Parcelles AE 443 pour partie (appentis), Consorts Lenuzza : 18 000,00€

Par ailleurs, la cour de la parcelle AE 443 est cédée à titre gracieux par les copropriétaires du 2B route de Tence.

Tous les frais d'actes et de divisions parcellaires sont à la charge de la commune

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- valider le prix d'acquisition des différentes parcelles ;
- accepter la prise en charge de tous les frais d'actes et de divisions parcellaires,
- autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ces transactions.

Cécile Chantepedrix indique qu'elle aurait souhaité que soit présenté le projet complet du 4 route de Tence car elle n'a pas de vue d'ensemble de l'opération

Réponse lui est faite que le projet devrait être finalisé pour le 1^{er} semestre 2022. Dès lors que la maîtrise foncière sera acquise, le maître d'œuvre retenu va pouvoir travailler sur le projet qui sera présenté au conseil municipal.

Cécile Chantepedrix demande s'il y aura des subventions

M. le Maire explique que l'Etat peut financer jusqu'à 50 % du projet, y compris pour la création de logements locatifs. Une première subvention a déjà été obtenue pour la démolition de l'immeuble.

Vote à la majorité (2 abstentions, Cécile Chantepedrix et Antonio Savini)

e) Décisions modificatives

Budget principal – DM n° 2 – Exécution budgétaire

Une décision modificative est nécessaire au budget principal.

fonctionnement					
dépense			recette		
chapitre	article	total	chapitre	article	total
	6413 - Personnel non titulaire	75 000,00	70	70841 - aux budgets annexes, régies municipales, C.C.A.S. et caisse des écoles	95 500,00
	6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	24 000,00			
	6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	17 000,00			
	6455 - Cotisations pour assurance du personnel	18 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	-38 500,00			
total		95 500,00			95 500,00

investissement					
dépense			recette		
chapitre	article	total	chapitre	article	total
23	2313 - Constructions	-38 500,00	021	Virement de la section de fonctionnement	-38 500,00
total		-38 500,00			-38 500,00

M. le Maire sollicite le conseil pour valider la décision modificative présentée.

M. le Maire précise qu'en raison du retard pris sur plusieurs chantiers, le montant des dépenses prévues au budget ne sera pas atteint.

Vote à l'unanimité

Budget principal – DM n° 3 – Opérations réelles legs Schwam

Afin d'intégrer les opérations réelles du legs SCHWAM, la décision modificative suivante est proposée :

fonctionnement					
dépense			recette		
chapitre	article	total	chapitre	article	total
011	6042 Achats de prestations de services	20 000,00	77	7713 - Libéralités reçues	2 221 870,00
	60611 - Eau et Assnt	300,00			
	60612 - Energie Electricité	300,00			
	60632 - Fournitures de petit équipement	100,00			
	611 - Contrat de prestation de service	12 000,00			
	6135 - Location mobilière	2 500,00			
	614 - Charges locatives de copropriétés	1 400,00			
	61551 - Matériel roulant	150,00			
	617 - Etudes et recherches	450,00			
	6232 - Fêtes et cérémonie	3 300,00			
	6238 - Divers	2 200,00			
	6261 - Frais affranchissement	80,00			
	63512 - Taxes foncières	1 120,00			
023	Virement à la section d'investissement	2 167 860,00			
65	658822 - Aides	10 000,00			
	6532 - Frais de mission	110,00			
total		2 221 870,00			2 221 870,00

investissement					
dépense			recette		
chapitre	article	total	chapitre	article	total
21	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	6 876,00	021	Virement de la section de fonctionnement	2 167 860,00
	2184 - Mobilier	328,00			
	2188 - Autres immobilisations corporelles	15 900,00			
23		2 144 756,00			
total		2 167 860,00			2 167 860,00

M. le Maire sollicite le conseil pour valider la décision modificative présentée.

A titre d'information, deux sommes sur le legs ne sont pas encore perçues : contrat d'assurance vie d'environ 230 000€ et solde d'un compte joint d'environ 30 000€. Le montant total du legs total s'élèverait à 3 175 000€ en tenant compte de la valeur estimée des immeubles et du véhicule.

Cécile Chantepedrix demande ce qu'est l'immobilisation corporelle.

Réponse est faite que l'immobilisation corporelle correspond à ce qui a fait l'objet d'acquisitions pour l'exposition (matériels vidéo, droits à l'image...)

Cécile Chantepedrix ajoute qu'Antonio Savini a demandé à consulter les factures de l'exposition, leur montant ne correspondant pas, selon lui, au montant affiché en conseil municipal.

M. le Maire répond que les 15 900€ viennent abonder le compte 2188 déjà approvisionné.

Cécile Chantepedrix rappelle qu'Antonio Savini trouvait incorrect que les frais de l'exposition soient payés par le legs et non par la commune.

M. le Maire répond que selon les règles de la comptabilité publique toutes les dépenses de la commune doivent être affectées au budget général. Néanmoins, une comptabilité analytique concernant le legs Schwam est mise en place pour plus de clarté.

Cécile Chantepedrix fait remarquer que depuis longtemps la minorité demande la mise en place d'une commission pour que les Chambonnais et Chambonnaises puissent faire part de leurs idées quant à l'utilisation du legs Schwam.

Denise Vallat précise que la question sur l'utilisation du legs au Chambon est tout à fait légitime. Il s'agit de respecter les intentions émises par Erich Schwam dans son testament. Pour autant, ce sont des suggestions, pas des obligations. En 9 mois, la commune a reçu un certain nombre de sollicitations.

La création d'une fondation ne paraît pas, en l'état actuel, être une bonne solution.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un groupe de réflexion qui travaille sur l'utilisation du legs. Ce groupe serait constitué de 6 élus et de 6 personnes non élues. Il serait amené soit à faire des propositions, soit à recueillir les propositions qui pourront être faites, qu'il s'agisse d'actions uniques ou de projets pérennes.

Les commissions Jeunesse, Culture et Animation proposeront le nom de deux personnes non élues pour participer à ce groupe de réflexion.

L'exposition a été un moyen de rendre hommage à Erich Schwam, il était important de connaître et de faire connaître son histoire. Des centaines de personnes sont venues cet été la visiter laissant des commentaires émouvants dans le livre d'or.

M. le Maire précise qu'il a été demandé aux enfants de l'école primaire d'imaginer leur "aire de jeux de rêve". Ils ont répondu avec des dessins et une liste d'activités visibles dans la salle du conseil municipal. Denise Vallat ajoute qu'à l'occasion du dernier conseil d'administration du collège du Lignon, il a été proposé aux collégiens et à leurs enseignants de faire part de leurs attentes.

Vote à l'unanimité

Budget assainissement – DM n° 1 – Exécution budgétaire

Une décision modificative est nécessaire au budget assainissement.

fonctionnement					
dépense			recette		
chapitre	article	total	chapitre	article	total
011	611 - Sous-traitance générale	13 000,00	70	748 - Autres subventions d'exploitatio	6 000,00
	6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	-7 000,00			
total		6 000,00			6 000,00

M. le Maire sollicite le conseil pour valider la décision modificative présentée.

Vote à l'unanimité

f) Admission en non-valeur

M. le Trésorier Principal d'Yssingeaux a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la commune.

En vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total du titre à admettre en non-valeur s'élève à 20,16 € (restauration scolaire année 2019).

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- admettre en non-valeur la créance communale ci-dessus mentionnée
- inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, article 6541 Créances de l'exercice.

Vote à l'unanimité

■ Ressources Humaines

a. Diminution du temps de travail du technicien informatique

Par délibération n° 15/2020, du 26 février 2020, le conseil municipal a adopté l'augmentation du temps de travail hebdomadaire du technicien informatique. Cette augmentation était liée notamment à l'animation de la Webroom à raison de deux demi-journées par semaine. L'agent concerné a indiqué dès la fin du premier confinement qu'il ne souhaitait plus assurer cette mission. L'animation du co-working lui a été proposée en lieu et place et a également été refusée. En conséquence, en accord avec l'agent et avec l'avis favorable du comité technique, il est nécessaire de recréer un emploi de technicien territorial à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.

M. le Maire sollicite le conseil pour :

- valider la diminution du temps de travail du technicien informatique à raison de 28 heures hebdomadaires ;
- créer un poste de rédacteur administratif territorial (RAT), catégorie B à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.

Vote à l'unanimité

b) Création d'emplois dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Afin de pourvoir les emplois permanents laissés vacants par le départ en retraite ou la mutation de plusieurs agents, il est nécessaire de créer des emplois en contrat temporaire en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 : « *Contrat à durée déterminée d'un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire* » (1 an maximum dans la limite de 2 ans au total)

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour créer trois (3) emplois d'adjoint technique territorial au titre de l'article précité.

Cécile Chantepedrix remarque que la commune emploie déjà beaucoup d'agents.

André Arnaud répond que les personnels partis en retraite ou en mutation doivent être remplacés, sinon il faudrait faire appel à des entreprises privées, ce qui coûterait bien plus cher à la commune.

M. le Maire rappelle que bon nombre de travaux sont fait en régie par les personnels techniques de la commune, ce qui permet une réduction des dépenses non négligeable.

De plus, plusieurs emplois temporaires relèvent de contrats aidés « PEC », ce qui permet d'atténuer le coût.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

Circulation routière, chemin des Airelles : mise en place d'une chicane provisoire pour évaluer les effets positifs ou négatifs sur la circulation dans cette rue.

Sandra Picot indique que dans le domaine social

- avec Thérèse Lallias, nouvelle responsable de l'antenne local des Restos du Cœur, le point a été fait sur les bénéficiaires inscrits pour la période hivernale qui commence le 24 novembre.
- le test du transport à la demande (TAD) rencontre un franc succès. La rédaction de son règlement et le choix des points d'arrêt sont en cours.
- le bureau de l'assistante sociale va être transféré de l'ancienne mairie à la maison de santé.
- le goûter de Noël des Aînés qui aura lieu le dimanche 19 décembre est en préparation.
- les plannings pour la collecte de la banque alimentaire le dernier week-end de novembre sont mis en place avec un appel aux bénévoles.

Roselyne Charreyron précise qu'elle s'est informée auprès des 3 intervenants du CADA concernant les inscriptions des enfants à la crèche et en maternelle. Ceux-ci sont en lien permanent avec les directrices et les dossiers administratifs sont bien gérés par le CADA et les écoles même si parfois les démarches sont un peu longues. Elle rappelle qu'un enfant ne peut être scolarisé qu'à partir de l'âge de trois ans révolu.

Cécile Chantepedrix annonce l'exposition d'œuvres d'artistes afghans contemporains par la compagnie *Se non è vero* avec un vernissage le 5 novembre, salle du Belvédère au Mas de Tence.

Monsieur le maire précise que la commune soutient cette association et a prêté le matériel d'exposition.

Philippe Dubois informe que pour le lotissement du haut du village, le cabinet choisi a diligenté des prélèvements complémentaires pour analyser et délimiter au mieux la zone humide.

André Arnaud annonce une journée portes ouvertes à la maison de retraite les 20 et 27 Novembre pour la visite d'un appartement témoin. Le 26 Novembre aura lieu le Noël des Genêts.

Denise Vallat ajoute que la commission culture se réunira le 25 novembre.

Le 27 novembre, à l'occasion de la Sainte Barbe, Nicolas Russier sera remercié pour toutes les années de service à la tête du centre des pompiers.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20h10